Lynn Spielmann

Conseiller à la Cour administrative 1, rue du Fort Thuengen L-1499 Luxembourg

□ Etudes et Diplômes:

1976-1982: Lycée de Garçons, Luxembourg

1982-1983: Cours Universitaires Luxembourg, Section Droit-Economie

1983-1984: Université de Grenoble, DEUG en Droit

1984-1986: Université Paris I Panthéon-Sorbonne.

Licence et Maîtrise en Droit, Section Carrières Judiciaires

1986-1987: Institut de Criminologie Paris

Diplôme en Sciences Criminelles, Diplôme en Sciences Criminologiques

Mars 1988: Certificat des cours complémentaires

Mai 1990: Examen d'avoué

□ Carrière professionnelle :

1988 -1990: Stagiaire en l'Etude Roger Nothar

1990 -1994: Collaborateur en l'Etude Roger Nothar

1994 -1996: Collaborateur en l'Etude Wildgen, Ravarani & Ries

1997 -2001: Associé en l'Etude Wildgen, Spielmann, Metzler & Ries

16 septembre 2001- 23 juillet 2007: Juge au Tribunal administratif de Luxembourg

24 juillet 2007- 31 janvier 2008: Premier juge au Tribunal administratif de Luxembourg

A partir du 1^{er} février 2008: Conseiller à la Cour administrative de Luxembourg

□ Expérience professionnelle :

Membre du barreau de Luxembourg depuis le 4 mars 1988 traitant surtout des affaires de droit civil, de droit pénal, de droit du travail, de droit administratif, de droit des affaires et des dossiers en matière d'arbitrage.

Magistrat auprès des juridictions administratives à Luxembourg depuis le 16 septembre 2001.

□ Publications Professionnelles et Autres:

1999: Les fonds de pension (publication chez KPMG).

Avril 2001: Les fonds de pension au Luxembourg: aspects pratiques (article dans AGEFI).

Membre fondateur de la Fondation Bibliothèque du Droit Luxembourgeois.

□ Divers

Vice-Président du club de handball HB Dudelange depuis 2001.

Président du Comité d'organisation du tournoi de handball « Youth-Cup » depuis 2004.

Membre du tribunal fédéral de la Fédération luxembourgeoise de handball FLH depuis 2005.

□ Langues

Allemand : Lu, écrit, parlé Français : Lu, écrit, parlé Anglais : Lu, écrit, parlé